

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 06-2020

Cher(e) collègue et ami(e),

La période de déconfinement est enfin arrivée.

Le Président de la République s'est exprimé Dimanche 14 Juin 2020 durant 20 minutes évoquant l'organisation française face à cette épidémie qui marquera n'en doutons pas l'histoire de France.

La polémique sur ce COVID 19 n'est pas terminée pour autant et nous devons rester vigilant car des clusters subsistent dans différentes régions de France et nous ne sommes pas à l'abri d'un retour de ce virus.

Preuve en est, en Chine de nouvelles régions sont confinées !!!

Après ces quelques mois d'arrêts de la production française, d'arrêts plus ou moins des services publics un nouveau sujet vient de surgir et anime les français, « Le Racisme dans la police !!! »

Le Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER annonce appliquer tolérance zéro et de débats en annonces, il s'enfoncé dans des propos qui entachent le métier de policier.

La presse exulte et diffuse des enquêtes menées sur les réseaux sociaux. On découvre des sites d'échanges entre policiers - gendarmes et autres forces de l'ordre.

On y découvre des messages à caractère discriminatoire et diffamatoire échangés sur un groupe WhatsApp privé.

Les Noirs y sont qualifiés de « nègres », les Arabes de « bougnoules », les homosexuels de « pédés », et les juifs de « fils de pute » qui « dirigent le pays en compagnie des gauchistes ».

Il faut que cesse cette chasse aux sorcières qui pourrit la vie des français et françaises, salit les valeurs de la République et l'uniforme que nous portons.

J'ai plus de 35 ans de Police Municipale et j'ai toujours accompli mon métier avec probité, dignité dans le respect de la loi et de mon code de déontologie lorsqu'il est paru en Août 2003. Avant la parution de ce code nous portions une pucelle sur la poitrine où figurait le mot « SERVIR » et ce mot avait une grande valeur et beaucoup de respect à nos yeux.

Oui Monsieur le Président ! Oui Monsieur le Ministre de l'Intérieur ! il y a dans la profession des services de l'ordre des gens racistes mais ils ne sont qu'une minorité comme parmi les parlementaires, les ministères, certains politiques.

Ces personnalités, ces Élus de la République qui ont sali l'image de la France ou la profession de policier exemple « Non je n'ai pas de compte en Suisse !!! », Affaire BENALLA, Affaire BALKANI, plus ancien l'affaire NEYRET le plus grand flic de France.

Des pourris il y en a partout. Ne jetons pas tous les fruits pour quelques fruits gangrénés.

Comme le dit à juste titre certains syndicats de police, nous avons notre code de déontologie.

A la justice de le faire respecter en sanctionnant les abus !!!

SONDAGE ODOXA

Rédigé par ID CiTé le 15/06/2020

L'image de la police reste très positive mais s'est dégradée ; une majorité de Français estimant qu'elle discrimine bien les populations issues de l'immigration

Les principaux enseignements de ce sondage

- Plus des trois-quarts des Français (76% vs 24%) ont une bonne opinion des policiers qu'ils jugent, notamment, "courageux" (80%) et "efficaces" (65%).

Mais cette bonne image s'est érodée depuis 5 ans (-8 points sur l'image globale), les Français jugeant notamment que les policiers défendent moins bien "les valeurs républicaines" (-15 points) et sont moins "respectueux" (-7 points) qu'ils ne le pensaient juste après "Charlie".

- Plus fâché, les deux-tiers des Français (65%) pensent qu'en France les personnes de couleur ou d'origine étrangère sont victimes de discriminations ou de racisme de la part des policiers.

- Pourtant, 55% des Français ne jugent pas légitimes les manifestations actuelles, considérant que les problèmes de violences policières comme dans l'affaire George Floyd se posent bien plus aux Etats-Unis qu'en France. Ce sujet réactive par ailleurs fortement le clivage gauche-droite.

- Dans cette situation de tension, les deux-tiers des Français (65%) pensent que le ministre de l'Intérieur n'est "pas à la hauteur de la situation".

ODOXA - Étude complète - 2020-06-12

Pour terminer cet édito après ce coup de gueule, la parution du Décret n° 2020-722 du 12 juin 2020 relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des policiers municipaux en application des articles L. 412-55 et L. 412-56 du code des communes

>> Ce décret fixe les conditions dans lesquelles les fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois de la police municipale font l'objet d'avancement ou de promotion en cas d'acte de bravoure, de blessure grave ou de décès dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

Nous nous retrouverons en Septembre 2020 après la période estivale.

Passez de bonnes vacances, Prenez soin de vous et de votre famille !!!

[NOUVEAUTE 2020 retrouvez-nous www.pole-police-hauts-de-france.fr](http://www.pole-police-hauts-de-france.fr)



Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- La suspension du jour de carence dans la fonction publique est prolongée
- Report du concours de gardien brigadier de police municipale, session 2020
- Report du concours de chef de service de police municipale, session 2020
- Sortie du confinement dans la Fonction publique (Q/R)
- CNFPT - Penser et dispenser la formation autrement
- Ressources humaines : les nouveautés
- Salaires dans la Fonction publique - Les organisations syndicales demandent à Edouard Philippe d'ouvrir une séquence de négociations salariales dans la Fonction publique
- Jeter les lingettes, gants et masques usagés sur la voie publique fait actuellement encourir au fautif une amende de 68 euros, qui peut être majorée de 180 euros - Où jeter ces déchets d'un nouveau type ?
- Coronavirus et gestion des dossiers de retraite
- Renforcer la négociation collective dans la fonction publique - Remise du rapport à Olivier DUSSOPT
- Lutte contre les rodéos urbains (Allocution du ministre de l'Intérieur)
- Police municipale et Sdis : des effectifs toujours en hausse
- Violences intrafamiliales : la procédure de l'ordonnance de protection modifiée
- Ordonnance de protection - Nouvelle édition du Guide pratique
- Ordonnances : une décision du Conseil constitutionnel vue comme « une bombe à retardement »
- Inégalités, services publics, numérique... Le Défenseur des droits livre son dernier paquet de recommandations
- Les services considérés comme effectifs
- Le médecin de prévention (re)devient médecin du travail dans la Fonction Publique (analyse UNSA)
- Enquête nationale sur la qualité du lien entre la population et les forces de sécurité intérieure (EQP 19)
- Image des forces de sécurité : le miroir déformant de l'événement ?
- ELECTION DU PRÉSIDENT DE COMMUNAUTÉ ET TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE DES MAIRES : ATTENTION AUX DÉLAIS
- Les fêtes foraines peuvent à nouveau ouvrir
- Violences policières : étranglement, suspension en cas de racisme, caméras-piétons... Les annonces de Christophe Castaner

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- LOI : Prorogation de l'état d'urgence - Le Conseil constitutionnel valide la loi tout en censurant des éléments liés à l'isolement des malades et au "traçage" de leurs contacts
- Loi de la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les décrets
- LOI : Congés pour décès d'un enfant - Publication de la loi
- LOI : Suspension des jours de carence pendant l'état d'urgence sanitaire
- DÉCRET : Parcs et jardins - Autorisation d'ouverture sous certaines conditions (distanciation, interdiction de rassemblement, possibilité d'obligation de port du masque...)

- DÉCRET : Voirie - Sécurité routière - Emplacements de stationnement situés cinq mètres en amont des passages piétons (mise en cohérence avec l'art. L118-5-1 du code de la voirie routière)
- DÉCRET : Établissements de culte - Conditions d'accueil du public
- DÉCRET : Modalités de calcul et de majoration de la rémunération des heures complémentaires
- DÉCRET : Dérogation à la suspension de certains délais (détenteurs légaux d'armes...)
- DÉCRET : Versement d'une prime exceptionnelle à certains agents publics et agents de droit privé relevant d'un employeur public mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- DÉCRET : Les maires peuvent à présent demander un contrôle de légalité de leurs actes avant publication
- DÉCRET : Coronavirus : le nouveau décret paru au JO de ce jour
- DÉCRET : Code de la Route : des modifications importantes
- DÉCRET : Conditions temporaires de prescription des avis d'arrêt de travail par le médecin du travail.
- DÉCRET : relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- DÉCRET : relatif au Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- DÉCRET : relatif aux systèmes d'information (Covid-19)
- DÉCRET : Mise en quarantaine et placement à l'isolement
- DÉCRET : Habitat indigne - Dérogations à la suspension des délais de certaines catégories d'actes, de procédures ou d'obligations
- DÉCRET : Un décret précise les modalités du mécanisme de rescrit du préfet
- DÉCRET : Le « rescrit » préfectoral formalisé par le décret du 25 mai 2020
- DÉCRET : Modification du contenu et des modalités de délivrance des diplômes instaurés pour certaines professions du secteur funéraire.
- DÉCRET : Les aides à l'achat de véhicules propres sont entrées en vigueur le 1er juin
- DÉCRET : Création d'un délégué ministériel à la prévention et à la lutte contre des violences dans le sport
- DÉCRET : Déplacements temporaires des agents territoriaux - Modification des modalités de prise en charge des frais de déplacement
- ARRÊTÉ : Assouplissement temporaire du compte épargne-temps dans la fonction publique
- ARRÊTÉ : Suppression de la date butoir de conversion des plaque minéralogiques - Dispositions relatives aux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- ARRÊTÉ : Plaques d'immatriculation : des changements
- ARRÊTÉ : Déconfinement : Déclaration de déplacement
- ARRÊTÉ : Voirie - Disponibilité des places de stationnement sur les aires de service et de repos, pour les véhicules de transport de marchandises dont le PTAC excède 3,5 tonnes - Modification de signalisation routière.
- CIRCULAIRE : Procédures de déclaration d'arrêts de travail pour garde d'enfant(s) dans le cadre du Covid-19 et pour les agents "vulnérables" au sens du Haut conseil de la santé publique
- CIRCULAIRE : Présentation des nouvelles mesures de police applicables dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et des infractions réprimant leur violation
- CIRCULAIRE : Pour information - Mise en œuvre dans les préfetures, des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement.

- COMMUNIQUE : La CNCDH presse les pouvoirs publics à mener une réflexion globale pour rétablir la confiance entre la population et les forces de l'ordre

JURISPRUDENCE

- L'accident d'un agent à l'occasion d'une fête du personnel organisée par la commune qui l'employait n'est pas un accident de service
- Autorisation de l'utilisation de caméras thermiques à l'entrée des bâtiments publics pour prendre la température des agents et administrés entrant dans les bâtiments communaux
- Licenciement d'un agent annulé par le juge: la commune a l'obligation de le réintégrer sans qu'il n'ait à en faire la demande
- Exclusion temporaire de fonction - Absence du bénéficiaire du chômage, refus de délivrance de " l'attestation employeur " et refus de versement de l'indemnité compensatrice des jours de congés non pris
- Manquement aux obligations de réserve, de discrétion professionnelle et de loyauté - Fautes de nature à justifier une exclusion temporaire des fonctions de deux ans
- Le Conseil d'État ordonne à l'État de cesser immédiatement la surveillance par drone du respect des règles sanitaires
- Ordonnance congés payés : le Conseil d'Etat rejette les requêtes de plusieurs syndicats
- Le Conseil d'État ordonne au Premier ministre de prendre des mesures moins contraignantes dans les lieux de culte
- Actions en réparation des dommages résultant des attroupements et rassemblements - Compétence du TA dans le ressort duquel se trouve le lieu où s'est produit le fait générateur du dommage
- Réduction du montant d'une prime - Décision prise au motif de la particulière insuffisance de la manière de servir
- Voisin immédiat ? - Le juge de l'excès de pouvoir apprécie la recevabilité d'une requête au vu des éléments ainsi versés au dossier
- La responsabilité d'un propriétaire de véhicule peut être engagée dans un accident de la circulation pour une fuite d'huile ?
- Distances d'épandage de pesticides à proximité des habitations - Le Conseil d'État valide les dérogations accordées pendant la crise sanitaire pour réduire les distances de sécurité
- Cumul de poursuites et de sanctions en cas de gestion de fait ?
- Refus de transfert d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine public - Intérêt pour agir des riverains de la voie
- Fonctionnaire territorial bénéficiant d'un crédit d'heure au titre d'un mandat d'élu local mais percevant par erreur l'intégralité de son traitement - Modalité de remboursement de la somme indûment perçue au-delà du délai de 4 mois
- Installation classées - Un préfet peut imposer l'aménagement d'une route départementale à l'exploitant d'une carrière
- Un maire peut imposer le port d'un masque de protection de manière limitée dans le temps et l'espace
- Occupation irrégulière qualifiée de contravention de grande voirie - Juge faisant droit à une demande de libérer le domaine public

- "S'il est dans l'air du temps de prévoir des places de stationnement perméables ", le seul fait que des véhicules puissent stationner sur un terrain vague ne peut suffire à faire regarder celui-ci comme un " parc de stationnement "
- Autorisation de l'utilisation de caméras thermiques à l'entrée des bâtiments publics pour prendre la température des agents et administrés entrant dans les bâtiments communaux
- Le maire doit signaler les dangers des plages pour la sécurité des baigneurs
- ORDONNANCE : Covid-19 : l'obligation de porter un masque peut porter atteinte au droit au respect de la vie privée (Analyse Me Arnaud Gossement)
- COMMUNIQUE : Lutte contre l'utilisation du téléphone et de l'alcoolémie au volant, meilleure protection des piétons, simplification de l'accès à la conduite supervisée... Ces mesures entrées en vigueur le 22 mai 2020.
- COMMUNIQUE : FAQ : droit funéraire en période d'épidémie covid-19 / note de l'AMF mise à jour le 20 mai 2020
- COMMUNIQUE : Un forfait "mobilités durables" de 200 euros par an pour les trajets domicile-travail des agents

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Coronavirus : distance pour les achats de première nécessité
- Panneaux à l'entrée des communes nouvelles
- Infraction au code de la route : obligation de dénoncer le conducteur
- Véhicule des gardes-champêtres : pas d'évolution à attendre
- Accès aux fichiers par les policiers municipaux
- Réglementation funéraire en matière de transfert de cercueils au sein de cimetières atteints par les termites
- Sérigraphie des véhicules d'intervention urgente
- Stationnement gênant de deux-roues motorisés
- Aménagements possibles à la limitation à 80 km/h de la vitesse sur le réseau secondaire
- Fonctions d'accueil - Conditions d'attribution de la NBI
- Lutte contre un stationnement abusif
- Entretien d'un chemin rural et classement parmi les voies communales
- Responsabilité du maire en cas d'accident survenu lors d'une fête foraine
- Véhicule des Gardes-Champêtres : pas d'évolution à attendre
- Doubles sens cyclables - Rappel de la réglementation et mise en place
- Les infractions au stupéfiant : délit par amende forfaitaire par PVE
- Concessions funéraires
- Ouverture des cimetières pendant la crise sanitaire
- Réglementation funéraire : vers une évolution ...
- Aide au financement pour l'équipement des communes en vidéoprotection
- Immatriculation des matériels agricoles
- Modalités d'entretien des chemins ruraux par les petites communes

BON A SAVOIR

- Guides pratiques liés à la reprise des activités physiques et sportives
- 5 mémentos pratiques pour les collectivités (organisation institutionnelle, RH...)
- Commerces : peut-on vous refuser un paiement en espèces par crainte du virus ?
- Contrôle technique : modification des délais pendant l'état d'urgence sanitaire

- La détection des potelets : une fiche pour compléter les recommandations et proposer des alternatives
- Le guide du Maire - Un outil d'accompagnement et de conseil à destination des 500 000 élus municipaux engagés au service de leurs administrés.
- Éthylotests : ce qui change à partir du 22 mai
- Ces mesures qui entrent en vigueur le 22 mai 2020
- FLAG ! : une application pour signaler des actes de LGBTphobie, sérophobie et de violences conjugales
- Les emplois fonctionnels et de direction, les collaborateurs de cabinets et les contrôles déontologiques et obligations (fiches pratiques AMF)
- Que se passe-t-il si j'ai cotisé à plusieurs régimes de retraite ?
- Dématérialisation des marchés publics - La DAJ publie une nouvelle version de ses guides "très pratiques" pour accompagner acheteurs et opérateurs économiques
- Loi « engagement et proximité », le renforcement des pouvoirs de police du maire
- Un guide pour manager dans un contexte post-covid19
- Protocole à l'usage des maires

INFORMATIONS REGIONALES ET PRESSE

- Condamné pour insultes et menaces contre le patron de la police de Villeneuve-lès-Béziers (Hérault)

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Oise | Aisne

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



Pôle
Police municipale
des Hauts de France



ADHESION

OU RENOUELEMENT D'ADHESION

AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE, GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

 adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2020 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr

Retrouvez nous sur :

pole-police-hauts-de-france.fr